

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 21 MAI 2024 à 18 h 00 - Salle Romain Rolland

N. BOURDOUNE : Avant de commencer nos travaux, je souhaite commencer ce Conseil Municipal par une présentation du Comité Local de l'Emploi des Vaux d'Yonne, créé en 2018 et qui est à l'origine de la création de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) Le Rebond, créée en décembre 2022. Pour rappel, je suis le président de ce CLE qui concerne toutes les communes de l'ancien canton de Clamecy, qui sont ses membres fondateurs. Je laisse la parole à Grégory SIMOES.

- **Présentation du Comité Local de l'Emploi (CLE) des Vaux d'Yonne :**

Grégory SIMOES : Je suis le chef de projet pour le CLE, une association qui porte une expérimentation nationale TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée), portée au niveau local à Clamecy et treize communes environnantes, qui correspond à l'ancien canton de Clamecy. Cette association a été créée en 2018, puis habilitée en 2022, permettant l'ouverture de l'EBE, qui vise à embaucher 160 personnes en cinq ans. À ce jour, nous avons embauché 24 personnes la première année et huit embauches de plus en 2024 pour le moment.

Cette expérimentation vise au droit à l'emploi différent, ouvert à tous, qui efface les freins à l'emploi. On rencontre 80 personnes par an, qui sont souvent des vies brisées, des freins empêchant l'accès à l'emploi. Avec les huit bénévoles composant le bureau, mon travail est d'identifier des personnes précaires, les accompagner parfois sur des sujets sociaux, administratifs ou de santé. En moyenne, les personnes attendent deux ans pendant lesquels elles sont accompagnées par d'autres professionnels de santé et/ou dans le domaine social avant de revenir sur le marché de l'emploi. Aujourd'hui, l'EBE intervient sur plusieurs pans d'activité validés par notre conseil d'administration, sur la base des besoins identifiés du territoire :

- Maraîchage bio
- Service aux entreprises
- Réparation d'engins de motoculture suite à l'arrêt de l'activité sur le territoire.

D'autres activités sont en développement, l'entreprise se développant, embauchant de plus en plus de personnes. Nous sommes fiers de pouvoir afficher un taux d'embauches aussi important et nous espérons que cela va continuer.

Nous présentons le CLE dans tous les conseils municipaux car les municipalités sont des acteurs majeurs de ce projet tant pour nous, car nous avons besoin de renforts pour l'identification et l'accompagnement des personnes, et aussi pour l'EBE qui a besoin de commandes publiques.

J. GUIBERT : Vous avez parlé d'une centaine d'emplois sur cinq ans. Par rapport à la date de création, cela fait à peu près cinq ans. Combien avez-vous à peu près d'emplois sur le territoire aujourd'hui ?

Grégory SIMOES : À la fin de l'année 2024, nous serons à 48 emplois créés, plus le directeur et un autre encadrant technique.

N. BOURDOUNE : Normalement, un troisième encadrant arrivera. Cela fera 51 personnes recrutées en deux ans. Cette entreprise est déjà une entreprise importante sur le territoire. Peu d'entreprises ont 35 salariés. Les personnes retrouvent leur dignité, rendent des services sur le territoire, consomment local, peuvent accéder à la propriété. C'est un cercle vertueux et dynamique qui a été créé. La mobilisation de l'ensemble des élus et de tous ceux souhaitant rejoindre le CLE, les locaux sont situés au 1 rue de la Halle (juste à côté de l'ancienne trésorerie), est la bienvenue. Il est nécessaire d'identifier les activités non pourvues. D'autres personnes peuvent émettre des suggestions avec cette nécessité d'être attentif au principe de non-concurrence. Nous veillons à ce que les activités de l'EBE ne viennent pas fragiliser les activités des entreprises du territoire. Le but est de créer des emplois supplémentaires et non d'en détruire. Merci Grégory pour cette présentation.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Sont présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Gilles TEXIER, Valérie TAUPENOT-MUGNIER, Alain MAGNIEN, Louisette DUQUE, Roland GATEAU, Nicole FAULE, Alain DEDIANNE, Sophie MEFTAH, Dominique GIRAULT, Zaraa DIMPRES, David DAPOIGNY, Nicole LOISEAU-MONFOURNY, Muriel CHRETIEN-BRION, Loïc BOICHE, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, Michel CARVOYEUR, Dominique MECHIN, Julien GUIBERT et Marcel SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mickaël DEDIANNE, Caroline LAMY et Odile MAILLARD avaient donné respectivement procuration à Alain DEDIANNE, Gilles TEXIER et Dominique MECHIN.

Absents : Rémy CHOLET, Véronique LEPINASSE et Ruddy PARDANAUD.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Muriel CHRETIEN-BRION.

➤ Vote du secrétaire de séance : Unanimité.

Lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 avril par Madame Muriel CHRETIEN-BRION.

➤ Vote du Procès-Verbal du 18 avril 2024 : Unanimité.

MARCHÉS PUBLICS :

- **Ruelles de la collégiale : Actualisation du plan de financement dans le cadre de la demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2024 :**

R. GATEAU : Afin d'optimiser la subvention DETR et au regard des crédits disponibles en 2024, il convient d'augmenter la participation de l'État à hauteur de 36 %, soit 63 000 € de subvention, contre 30 % au sens de la délibération 2024-019 en date du 8 février 2024. Il convient de délibérer sur l'adoption de ce nouveau plan de financement.

Dépenses HT		Recettes HT		
Travaux	163 860,48 €	DCE (Dotation Cantonale d'Équipement)	14 %	23 942,00 €
Honoraires MOe	9 363,04 €	Etat DETR-DSIL	36 %	63 000,00 €
		Autofinancement	50 %	86 281,52 €
TOTAL Dépenses	173 223,52 €	TOTAL Recettes		173 223,52 €

J. GUIBERT : Nous sommes montés par cette rue. Énormément de mousse est au sol et tombe de la toiture de la collégiale. Cela va être très rapidement sale. Un arbre de près de trois mètres de haut est juste au-dessus. Je pense qu'il faudrait regarder si les services peuvent intervenir sur ce problème.

N. BOURDOUNE : Les services ont nettoyé les toits situés sur le côté de la collégiale qui étaient salis par des mousses et des fientes de pigeon. Il reste encore quelques éléments à traiter. Nous avons de

bons retours quant à la qualité de la réalisation. Ces rues devaient être rénovées et nous sommes très satisfait du résultat. Nous partageons l'enjeu de garder ces rues propres avec un point de vigilance sur les propriétaires de chiens. Nos services veillent à maintenir la propreté. La problématique récurrente des pigeons a fait l'objet d'une sollicitation des louvetiers pour une campagne d'abattage, comme tous les ans. Nous avons demandé qu'ils en abattent un peu plus que d'habitude.

Afin d'éviter que ces rues ne soient dégradées par des « pollutions humaines » (huile de moteur ou autre), les ruelles vont devenir piétonnes. Seuls les riverains lors de déménagement et les véhicules de secours pourront accéder à cet espace si nécessaire afin d'optimiser et de faire durer la qualité du travail réalisé par l'entreprise EIFFAGE.

- Vote Actualisation plan de financement ruelles de la collégiale : Unanimité.

- **Réhabilitation de l'Internat Rural : Convention Ville de Clamecy/hôpital :**

N. BOURDOUNE : Ce point est ajourné et reporté à la séance du 26 juin. Une première navette a eu lieu entre la municipalité et l'hôpital mais un temps supplémentaire de travail est nécessaire avant de le mettre au vote. Un rendez-vous de travail est prévu le 30 mai à 11 h avec Mme VIENNEY, adjointe de Mme CORNILLON, directrice de l'hôpital d'Auxerre et du groupement hospitalier de l'Yonne auquel nous sommes rattachés. Ce n'est qu'après ce temps de travail que nous pourrions valider le document, au conseil du 26 juin.

- **ENEDIS : Convention de servitudes Chaume de la Justice**

R. GATEAU : Il est proposé d'autoriser ENEDIS à utiliser une bande de 3 m de large pour deux canalisations souterraines d'environ 151 mètres ainsi que ses accessoires sur les terrains situés Chaume de la Justice référencés A 383 et A 384 appartenant à la commune. Une convention de servitudes est établie afin de déterminer les droits et obligations de chacun. ENEDIS versera à la commune une indemnité de 1 €. Le Conseil municipal doit autoriser le Maire à signer la convention de servitudes. Il s'agit de la zone du château d'eau au chemin des chaumes, pour relier le circuit électrique général au château d'eau.

N. BOURDOUNE : ENEDIS remplace un câble existant par un autre plus puissant.

M. CARVOYEUR : Ils doivent supprimer l'aérien pour en enterrer un.

N. BOURDOUNE : Pour partie. Il y a également un renouvellement. Nous ne pouvons pas nous y opposer. La participation est symbolique. Nous passons du franc symbolique à l'euro symbolique. C'est le seul bon côté de l'euro. La participation est donc six fois plus importante, même si, dans les faits, cela ne change pas grand-chose.

- Vote Convention ENEDIS : Unanimité.

- **Programme Idylle 2024 : plan de financement et demande de subvention Région Bourgogne Franche Comté**

V. TAUPENOT : La Ville de Clamecy s'associe pour la troisième année consécutive à la Ville de Lormes afin de soutenir les Arts de la rue et le collectif local de La Transverse à travers le programme Idylle. Le projet est porté par la Ville de Clamecy, qui conventionne avec la commune de Lormes par la suite. Le

plan de financement ci-dessous vise à mettre en œuvre un programme composé d'interventions auprès des scolaires, de résidences artistiques et de spectacles.

CHARGES		PRODUITS	
Achats de spectacle	10 800	CR Bourgogne Franche Comté	23 000
Transports compagnies	900	Commune de Clamecy	4 000
Aide à la résidence	3 200	Commune de Lormes	4 000
Hébergements	580		
Restauration	2 000		
Régisseur général	2 000		
Techniciens	250		
Communication	2 200		
Droits d'auteurs	570		
Administration Transverse	8 500		
TOTAL	31 000	TOTAL	31 000

À Clamecy le programme se déroule comme suit :

- Mai 1^{ères} – Spectacle du 1^{er} mai et deux autres dates à Lormes et Corbigny,
- La Transverse fait son cirque :

21 au 25 octobre : stage cirque pour les scolaires de 4 à 9 ans.

5 au 17 novembre : résidence artistique Compagnie La Dérive + rencontres scolaires.

15 novembre : spectacle Compagnie La Dérive + projection cirque au cinéma.

16 novembre : spectacle Compagnie Atelier Lefeuvre et André « Parbleu ».

Le Conseil municipal doit approuver le plan de financement et solliciter une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté à hauteur de 23 000 €.

- Vote Programme Idylle 2024 : Unanimité (2 abstentions).

- **Flottage et radelage : Plan de financement relatif à la candidature UNESCO et demande de subvention auprès de la Banque des Territoires :**

N. BOURDOUNE : Ce point est ajourné. Initialement, il s'agissait de voter le plan de financement d'une prestation de candidature du flottage de bois comme patrimoine immatériel au patrimoine de l'humanité de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture). Nous avons donc été fortement encouragés par les services de l'État à faire une demande de subvention auprès de la Banque Des Territoires dans le cadre de Petites Villes de Demain. La Banque Des Territoires a donné une réponse négative pour deux raisons :

- Ils considèrent que cela ne s'inscrit pas totalement dans la démarche Petites Villes de Demain dans le cadre du périmètre porté par la commune, dont la cible était plutôt la redynamisation économique et la réhabilitation bâtiminaire.
- « La maîtrise d'ouvrage par la Communauté de Communes du Haut-Nivernais Val d'Yonne (CCHNVY), au regard de sa compétence tourisme prendrait plus de sens, ce que le compte-rendu transmis ne permet pas de valider totalement ».

À ce jour, la CCHNVY n'a pas manifesté un quelconque intérêt pour le flottage dans le patrimoine immatériel de l'humanité, ce que l'on peut déplorer. Cela explique également le positionnement de la Ville, qui a saisi l'enjeu pour le territoire et même au-delà de celui-ci. La Banque Des Territoires confirme que notre analyse était la bonne. Le président de Flotescale va se rapprocher du Vice-

Président au tourisme de la CCHNVY, Monsieur NOËL, pour lui faire entendre raison. Nous ne savons pas s'il y parviendra. Pour autant, il nous appartient de chercher d'autres sources de financement. En l'état, nous n'allons pas vous demander d'accepter une demande de subvention lorsque la structure souligne que nous ne sommes pas les bons demandeurs.

Nous reviendrons sur ce point si la CCHNVY porte le projet, ou bien lorsque nous aurons trouvé une autre source de financement.

Dans ce domaine, le département de la Nièvre, celui du Jura (pour le flottage sur la Lou), la Région Bourgogne Franche-Comté et commune ont intérêt à avancer sur ce projet et à terme à le voir aboutir en termes d'attractivité tant sur les plans économique et touristique.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

- **Subvention annuelle de fonctionnement Espace Social des Vaux d'Yonne :**

I CIUDAD-KADI : Comme chaque année, l'Espace Social des Vaux d'Yonne sollicite une subvention de fonctionnement à hauteur de 19 200 €, soit le même montant qu'en 2023, afin de mettre en œuvre la politique en direction des familles de Clamecy. Cette année, les actions de l'Espace social se portent sur :

- Le développement de la maison France Services pour qu'elle soit de plus en plus fréquentée et qu'elle dispose d'une meilleure visibilité.
- L'ouverture d'un lieu d'accueil Enfants-Parents (LAP) permettant d'accueillir les familles pour un meilleur accès aux droits et lutter contre l'isolement. Nous avons de nombreuses familles monoparentales, des personnes en difficulté dans l'éducation avec leurs enfants. C'est un lieu d'échange, de soutien et de bonnes pratiques.
- La mise en place d'actions concrètes pour intégrer les personnes porteuses de handicap, qui fait partie du projet social de l'Espace Social des Vaux d'Yonne. Ce travail a débuté et tend à être accentué.

➤ Vote subvention Espace Social des Vaux d'Yonne : Unanimité.

- **Subvention exceptionnelle Joutes Clamecycoises :**

G. TEXIER : L'association des Joutes Clamecycoises organise le 22 juin prochain à la Tambourinette le challenge n°3 en prévision des finales de septembre à Evreux. Elle sollicite une subvention exceptionnelle de 3 000 € afin d'organiser cette manifestation et de renouveler plastrons, lances et équipements de protection. Il s'agit de la condition afin de participer au challenge.

N. BOURDOUNE : Cela fait longtemps que Clamecy n'avait pas accueilli de compétition à l'échelle nationale. Cela montre la qualité et le dynamisme de cette association et des jouteurs qui brillent année après année et apportent des titres de champion de France. Nous ne pouvons donc pas nous opposer à cette demande de subvention.

➤ Vote Subvention Joutes Clamecycoises : Unanimité.

- **Subvention Cats & Co 89 :**

N. BOURDOUNE : Afin de lutter contre la prolifération des chats errants dans la ville, il est proposé la mise en place d'un partenariat avec l'association Cats and Co 89 comprenant une convention d'objectif

annuelle qui permettrait la prise en charge de 50 stérilisations annuelles en moyenne. Pour information, l'association a stérilisé sur fonds propres 57 chats. En contrepartie, la Ville de Clamecy verserait à l'association une subvention à hauteur 2 500 €. Elle lui mettrait également à disposition à titre gracieux, hors fluides qui seraient assumés directement par l'association, le local commercial situé rue du Petit Marché, pour y développer une activité commerciale de café à chats et commerce d'objets pour félins. Il s'agit de l'ancien établissement « BUCHEZ ».

L'avantage pour la Ville de Clamecy, qui a déjà opéré une campagne de stérilisation de chats en lien avec l'association 30 millions d'amis, est de pouvoir s'appuyer sur une association. L'enjeu n'est pas d'éliminer les chats mais de les stériliser, le cas échéant de les soigner, et les relâcher pour éviter une prolifération incontrôlable. Il faut savoir que 80 % de la population de chats errants possède le SIDA félin. En les stérilisant, cela empêche également la propagation de cette maladie, qui pourrait aussi toucher les chats domestiques.

D. MECHIN : Comment se fait-il qu'il s'agisse d'une association de l'Yonne ?

N. BOURDOUNE : Dans les faits, ils sont sur le bassin de vie de l'Yonne et de la Nièvre. Leur siège social est dans l'Yonne. L'association intervient sur toutes les communes des deux départements. Le nom vient de l'emplacement de l'association.

J. GUIBERT : Sur ce dossier, nous avons quelques difficultés. On part sur une abstention a priori car le dossier se divise en deux parties :

- La budgétisation de la stérilisation de 50 chats, où on est pour.
- La mise à disposition pose la question. Est-ce qu'ils sont inscrits au registre du commerce ? Il est mentionné qu'ils vont vendre des objets, des boissons, ce qui semble entrer en concurrence avec des acteurs économiques privés, qui payent des charges et des taxes en tant qu'entreprises. Pour cette raison, nous nous abstenons.

N. BOURDOUNE : L'immeuble des potiers est mis à disposition d'une association qui met en vente les créations de ses membres. Il faut savoir que la demande de subvention était plus importante que la somme proposée. Le montant ici présenté a fait l'objet d'un compromis avec une prise en charge financière pour partie et un avantage en nature par ailleurs. Dans ce lieu, les publics et membres de l'association pourront également s'y réunir.

Si on analyse le coût réel de la stérilisation de 50 chats localement, cela coûte beaucoup plus de 2 500 € auprès des vétérinaires de Clamecy ou de Tannay. La somme de 2 500 € se base sur le minimum de 50 chats, pour un coût de 50 € par stérilisation. S'il y a moins de stérilisations, nous donneront moins, s'il y a plus de stérilisations, nous ne donnerons pas plus. Nous sommes dans une stratégie d'éviter la propagation de maladies ou de population. Il s'agit d'une mise à disposition pour une association qui valorise ses activités. Je ne pense pas que la concurrence soit directe pour le magasin JMT, qui sont spécialisés dans l'alimentation, le soin et des services auprès des éleveurs et des propriétaires. Ici, l'enjeu concerne les chats errants.

J. GUIBERT : Nous sommes d'accords sur l'utilité de la stérilisation. C'est uniquement sur le deuxième volet du dossier et le potentiel risque de concurrence que nous nous abstenons. Même s'ils n'auront pas le même chiffre d'affaires que JMT, c'est une activité commerciale. Cela pose d'autres questions. Par exemple, à partir de quel moment doit-on être inscrit au registre du commerce pour vendre au grand public ?

N. BOURDOUNE : Il appartient à un certain organisme collecteur de déterminer si c'est une entreprise dissimulée ou non. À charge pour elle d'effectuer son travail.

J. GUIBERT : Nous sommes d'accord. Même pas dissimulée, juste de la légalité des différents éléments. La question se posera.

M. CARVOYEUR : Ils ont un numéro SIRET ?

N. BOURDOUNE : Oui ou de RNA.

M. CARVOYEUR : Une association a l'autorisation de vendre dès qu'elle a un numéro de SIRET.

N. BOURDOUNE : Tout à fait. C'est d'ailleurs à but non lucratif. Cela permet de financer les stérilisations.

- Vote subvention Cats & Co 89 : Unanimité (2 abstentions).

- **INFORMATIONS AU CONSEIL :**

- **Mise à disposition gratuite d'une partie de l'hôtel des célibataires à l'amicale des motards :**

N. BOURDOUNE : Cette amicale est une association créée récemment et cherchait des locaux. Nous avons cherché des locaux adaptés, notamment compte tenu des nuisances potentielles de certaines motos. La commune avait acquis il y a longtemps l'hôtel des célibataires pour l'euro symbolique à l'ancienne entreprise Rhône-Poulenc. Ce bâtiment était en déshérence.

Nous avons fait visiter la partie droite du bâtiment au représentant de cette Amicale et ils se sont montrés intéressés. Il s'agit de leur mettre à disposition trois ou quatre pièces qui les intéressent, à charge à eux d'y effectuer des travaux pour le rendre vivable. Celui-ci est très dégradé à la suite de nombreuses intrusions.

Une autre association se déclare intéressée par une autre partie du bâtiment, la coopérative des savoirs. Nous devons cependant effectuer un temps de travail et d'échange avec eux pour aller plus loin concernant cet engagement.

Les deux associations se déclarent intéressées par cette cohabitation sans que cela leur pose le moindre problème. Cela évitera également de nouvelles intrusions et dégradations. Ce bâtiment va reprendre vie et être de nouveau occupé par des associations, ce qui est très positif.

M. CARVOYEUR : Est-ce que la cantine fait partie de la mise à disposition ?

N. BOURDOUNE : Non.

M. CARVOYEUR : Peut-on envisager de le rebaptiser « Hôtel des associations » ?

N. BOURDOUNE : On pourrait, effectivement. Lorsque les associations y auront pris place, nous pouvons réfléchir à la question.

- **Arrêté sur la consommation d'alcool sur la voie publique :**

N. BOURDOUNE : Comme chaque année, j'ai pris un arrêté qui limite l'alcool sur l'espace public de la commune pour la période du 22 mai au 31 octobre 2024.

« **Article 1er** : Du 22 mai au 31 octobre 2024, la consommation de boissons alcoolisées est interdite sur l'ensemble des voies, places et espaces publics de la commune de Clamecy.

Article 2 : Cette disposition s'applique à toute personne qu'elle soit majeure ou mineure.

Article 3 : Cette interdiction ne s'applique pas aux lieux suivants :

- Les lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été autorisée.
- Les établissements (restaurants et bars) autorisés à vendre de l'alcool et leurs terrasses.

Article 4 : Les contraventions seront constatées et poursuivies par tout officier de police judiciaire ou tout agent de la force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et règlements en vigueur. »

Cet arrêté est un outil supplémentaire pour la police municipale et la gendarmerie par rapport à des comportements remarqués sur le territoire municipal lors de soirées alcoolisées ou par des personnes en détresse déambulant dans les rues. Sans arrêté, les gendarmes n'étaient pas en mesure d'intervenir. Cet arrêté a été pris dans le bien de tou.te.s.

- **Piétonnisation d'une partie de la rue Marié Davy :**

N. BOURDOUNE : Il y a un an, nous avons envisagé de fermer le bas de la rue Marie Davy à la circulation. La zone se situe après la place Émile Zola jusqu'à l'avenue de la République. À cette époque, un commerçant situé en proximité immédiate nous avait fait part de difficultés financières importantes et craignait que cette fermeture provisoire ait un impact négatif sur son chiffre d'affaires.

Il avait été convenu avec lui et l'association des commerçants de reporter cette expérimentation d'un an. Nous arrivons au terme de ce report. À titre expérimental, nous allons fermer cette portion du 28 juin au 15 septembre, pour des raisons de sécurité : voitures roulant trop vite ; refus de priorité réguliers ; voitures remontant la rue Marié Davy en sens interdit, ou tout du moins cette portion pour rejoindre le parking de la place Émile Zola.

Après cette période d'expérimentation, nous échangerons avec l'association des commerçants et les usagers du quartier afin de déterminer s'il est opportun de faire perdurer cette fermeture. Les Clamecycois habitués à circuler sur cette voie en connaissent les dangers. On peut considérer que, lorsqu'il y a moins de touristes, il y a moins de dangers, ce qui est une réalité. Il faut voir si cela doit être reproduit chaque année, si cela perdure ou si c'était une mauvaise expérience et ne pas la reproduire.

J. GUIBERT : Quel est l'avis de l'association des commerçants ?

N. BOURDOUNE : Il avait été convenu que cela allait se faire. Nous sommes sur un arrêté de police du maire. L'échéance convenue est arrivée. J'imagine que cette proposition ne fait pas consensus, ce qui arrive rarement. Nous ne sommes pas sur une fermeture telle qu'elle était historiquement, c'est-à-dire la fermeture totale de la rue Marie Davy. Cette expérimentation était malheureuse et n'avait pas produit les résultats escomptés en termes de fréquentation des commerces. Ici l'enjeu est celui de la sécurité. Le jour où un accident se produira, on nous reprochera de n'avoir rien fait alors que le danger était visible. Pour y passer régulièrement, il existe un nombre important d'incivilités dans cet espace. Il nous faut éviter cela, notamment pour la sécurité des plus jeunes et des plus âgés.

M. CARVOYEUR : Va-t-on étendre le droit de terrasse sur cette partie de la route ?

N. BOURDOUNE : Cela peut être une perspective pour tous les commerçants concernés par cet espace. Depuis le confinement, nous ne percevons pas de droit de terrasse car nous avons pour obligation de remesurer ce linéaire. Personne ne paie de droit de terrasse depuis 2020. Notre policière municipale a repris son poste. Il s'agit d'une de ses missions prioritaires qui fera l'objet d'un point au prochain conseil municipal. Les superficies utilisées par les commerces de bouche, les bars et les commerces en général soient clairement déterminés de façon claire pour réactiver ce droit de terrasse qui apporteront des recettes supplémentaires à la commune.

M. CARVOYEUR : Le placier peut-il faire le ménage le jour du marché concernant l'emplacement des différents exposants ? Je pense qu'il faut conserver une marge de sécurité pour permettre l'accès des services de secours. Par exemple, samedi dernier, il y avait à peine deux mètres d'espace entre les matelas. Un gros travail de pédagogie est à faire.

N. BOURDOUNE : C'est effectivement un sujet pour le commerçant que vous citez ainsi que quelques autres qui s'obstinent à garer leur véhicule devant leur magasin sans déballer. J'ai effectué des constatations samedi en vue de verbalisations. Le marchand de matelas va être rappelé à l'ordre. Un courrier est en cours de rédaction. Si le moindre trouble est de nouveau constaté envers ce commerçant, il sera définitivement exclu du marché de Clamecy.

M. CARVOYEUR : Ce serait une bonne chose.

N. BOURDOUNE : C'est effectivement un sujet récurrent. Si nous avons été souples et avons fait en sorte de négocier, de discuter, il faut savoir aussi être ferme à un moment. C'est le cas pour ce commerçant, ainsi que toutes les personnes qui s'obstinent à stationner rue du Grand marché les samedis matin. En fonction de leur emplacement, ils seront verbalisés à hauteur de 90 ou 135 euros.

- **Lycée Romain Rolland : Jeux Internationaux de la Jeunesse :**

I CIUDAD-KADI : Lors du dernier conseil municipal, une subvention au lycée a été votée pour participer aux Jeux Internationaux de la Jeunesse à Athènes. C'est le seul lycée de Bourgogne Franche-Comté sélectionné et ils ne sont que douze sur toute la France. C'est également le seul lycée de milieu rural. Vous constaterez que la première épreuve consiste en la réalisation d'une danse avec une vidéo dont le cahier des charges était très précis. Il faut les soutenir. La vidéo est sur YouTube que vous pouvez liker plusieurs fois par jour jusqu'au 31 mai prochain. Leur travail est remarquable avec peu de moyens. Ils ont choisi des lieux emblématiques de notre territoire : Clamecy et son port, le château de Bazoches et la basilique de Vézelay.

N. BOURDOUNE : Vous pouvez retrouver les éléments sur la page Facebook de la ville de Clamecy. Sinon, nous vous enverrons le document par mail dès demain pour que l'ayez tous et toutes afin de pouvoir le diffuser avec un message d'encouragement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur lève déclare que la séance est levée.

Observations émises lors de la séance du Conseil Municipal du 26 juin 2024 : Aucune.

- Vote du Procès-Verbal du 21 mai 2024 : Unanimité.